



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

D 2024-03

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DECISION DU MAIRE

portant sur

la mise en place d'un marché à procédure formalisé relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires de la commune

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code des Communes et le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2124-1 du code de la commande publique,

Vu la délibération n°20.01.06 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 fixant la délégation de pouvoirs au Maire modifiée par délibération n°20.05.03 du conseil municipal en date du 18 décembre 2020,

Considérant la nécessité de mettre en place une consultation pour la fourniture de repas en liaison froide et une assistance technique pour les 5 restaurants scolaires de la commune d'Isbergues.

Considérant que le coût du besoin est estimé à 800 000€ H.T. soit 844 000 € T.T.C. sur 4 ans, il convient donc de respecter le cadre de la procédure formalisée prévu par le code de la commande publique.

DECIDE

Article 1^{er} : La mise en place d'un marché public, sous la forme d'un appel d'offre ouvert, pour la livraison de repas en liaison froide et une assistance technique pour les 5 restaurants scolaires de la commune d'Isbergues.

Article 2 : Le coût global du marché est estimé à 800 000 € H.T. soit 844 000 € T.T.C. sur 4 années.

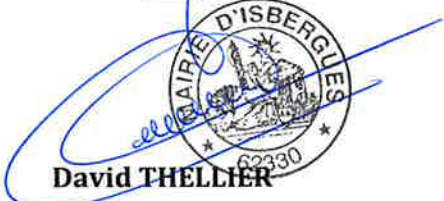
Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais et affichée en Mairie.

Article 4 : La décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine réunion et publiée électroniquement sur le site internet de la ville.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **1 0 JUIN 2024**

Publié le **2 7 JUIN 2024**

Le Maire,

David THELLIER